

PROCES VERBAL SUR L'ABONDEMENT EMPLOYEUR SUR LE PEE

ENTRE

La société Accenture SAS, Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro B732 075 312 et dont le siège social est sis 118 avenue de France à Paris (75636 Cedex 13), représentée par Christian Nibourel en sa qualité de Président,

D'UNE PART

ET

Les organisations syndicales ci-après:

La CFE-CGC représentée par Monsieur Eric Pigal,



La CFDT représentée par Monsieur Pascal Abenza,



La CFTC représentée par Monsieur Christophe Ecollan,



La CGT, représentée par Madame Nayla Glaise,



D'AUTRE PART

ARTICLE 1 - PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Le plafond de l'abondement au Plan d'Epargne Entreprise de 2310€ est porté à 2430€ pour un versement volontaire des salariés de 810€.

Ce nouveau plafond s'appliquera à compter de l'année civile 2009 pour les collaborateurs qui auront émis le souhait de participer à ce Plan.

L'abondement est assujéti aux prélèvements sociaux CSG-CRDS.

ARTICLE 2 - DUREE ET APPLICATION DE L'ACCORD

Le présent Accord s'appliquera à compter de l'année civile 2009 sur les versements effectués et est conclu pour une durée indéterminée.

ARTICLE 3 - PUBLICITE DE L'ACCORD

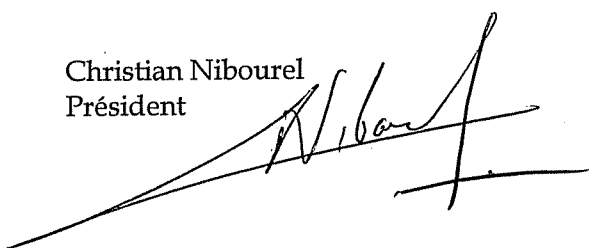
Le présent Accord étant signé par toutes les Organisations Syndicales Représentatives présentes dans l'entreprise, un exemplaire sera déposé à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Paris et un exemplaire sera déposé au secrétariat du Greffe du Conseil de Prud'hommes du lieu de signature.

Chaque Organisation Syndicale Représentative dans l'entreprise recevra un exemplaire du présent Accord et une copie de celui-ci sera déposé auprès du Syntec.

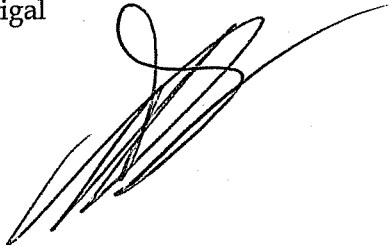
Fait à Paris, le 30 juillet 2008

Pour la Société Accenture SAS

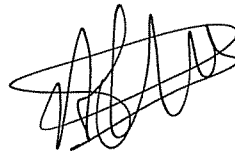
Christian Nibourel
Président



Pour le Syndicat CFE CGC
Eric Pigal

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and several diagonal strokes below.

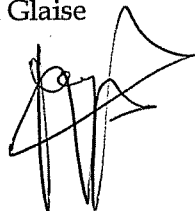
Pour le Syndicat CFDT
Pascal Abenza

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of overlapping loops and horizontal strokes.

Pour le Syndicat CFTC
Christophe Ecollan

A handwritten signature in black ink, with a large, sweeping loop on the left and a more structured, blocky part on the right.

Pour le Syndicat CGT
Nayla Glaise

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sharp, triangular shape on the right side and a more complex, looped structure on the left.